

## **VOUS AVEZ UN PROJET POUR NOTRE COMMUNAUTÉ? VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE!**

Votre Caisse lance un appel de projets dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu. Cette information s'adresse aux organismes souhaitant soumettre une demande d'aide financière pour réaliser un projet structurant pour la communauté d'Argenteuil.

### **FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU**

La Caisse participe activement au développement socio-économique de sa communauté par le biais, entre autres, de son Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) qui permet de redistribuer une partie des excédents réalisés.

Les membres contribuent ainsi à l'éclosion de projets structurants qui répondent au développement durable et au bien-être collectif de la communauté.

### **PÉRIODE D'INSCRIPTION**

> DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE AU  
6 OCTOBRE 2023

\*Notez que la Caisse d'Argenteuil accepte les soumissions de projets pour son Fonds d'aide au développement du milieu tout au long de l'année. La date limite ne concerne que le présent appel de projets spécifique.

### **POUR SOUMETTRE VOTRE PROJET**

#### **ÉTAPE 1 – PRENDRE CONNAISSANCE DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- > L'organisme demandeur est membre de la Caisse ou membre Desjardins et soumet un projet ayant des retombées concrètes et structurantes pour la communauté d'Argenteuil.
- > L'organisme est une corporation à but non lucratif légalement constituée ou une coopérative locale.
- > Le projet est en lien avec la mission, les valeurs et les priorités d'investissement de la Caisse.

#### **PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE**

En 2022, les membres de la Caisse d'Argenteuil, qui contribuent chaque année à alimenter le Fonds d'aide au développement du milieu à partir des excédents enregistrés, ont identifiés les priorités d'investissement les plus importantes pour le milieu. Les priorités suivantes ont été établies et influenceront le choix des projets parmi ceux reçus :

- > **La jeunesse et l'éducation**
- > **Le développement économique**
- > **La santé et les saines habitudes de vie**

#### **ÉTAPE 2 – REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRIBUTION**

Le formulaire de demande de contribution doit être rempli en ligne à l'adresse suivante :  
<https://bit.ly/2X4cbDj>

**ÉTAPE 3 – JOINDRE UN RÉSUMÉ DE VOTRE PROJET ET LES DOCUMENTS LIÉS**

- > Liste des membres du conseil d'administration
- > Structure financière du projet
- > Liste des autres partenaires impliqués
- > Derniers états financiers
- > Tout autre document jugé pertinent à l'évaluer du projet

**ÉTAPE 4 – TRANSMETTRE VOTRE PROJET**

Faire parvenir votre dossier par courriel à l'adresse suivante :  
[veronique.a.ouellet@desjardins.com](mailto:veronique.a.ouellet@desjardins.com)

**PROCESSUS DÉCISIONNEL**

Les projets soumis sont analysés par le comité engagement dans le milieu et développement durable de la Caisse. Les recommandations du comité sont ensuite soumises au conseil d'administration pour décision. Un délai minimal d'un mois à partir de la date de fin de l'appel de projets est à prévoir avant d'obtenir une réponse à votre demande.

**QUESTIONS**

Pour toute question ou demande d'informations additionnelles :

**Véronique Ouellet**

Conseillère, communications et vie associative

450 562-8888 poste 7219250

[veronique.a.ouellet@desjardins.com](mailto:veronique.a.ouellet@desjardins.com)